

Erratum :

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la section 3.5.1 du bulletin du 7 novembre 2008 (Vol. 5, n° 44). L'avis relatif à la cessation de fonction de M. Marc de Bellefeuille à l'égard de firme General Motors Acceptance Corporation du Canada limitée aurait dû se trouver dans le tableau concernant les courtiers en valeurs et non dans le tableau concernant les conseillers en valeurs.

L'erratum a été publié dans la section 3.5.1. du bulletin du 21 novembre 2008 (Vol. 5, n° 46).